

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christelle Noel	Numéro de permis 2011795	Date d'inspection Le 04 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de téléphone (506) 344-5577	
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <p>-Ratio respecté lors de mon inspection annuelle</p> <p>-Dossiers enfants: 7 dossiers sur 15 ont été vérifiés</p> <p>L'aire de jeu tel que la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été.</p> <p>Selon une discussion avec l'administratrice, la (les) structure de jeu fixe est utilisée pendant l'hiver. Selon la CSA, les conditions hivernales réduisent l'efficacité des matériaux de revêtement de protection (surface protectrice). L'exploitant doit tenir compte de ce facteur afin d'assurer la sécurité des enfants.</p> <p>-Observation: Collation, jeux libres, activité du calendrier, activité cherche et trouve les coeurs, Activité on compte les coeurs, lavage des mains, dîner et preparation pour la sieste.</p> <p>-La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.</p>

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 février 2025

Date

original signé par
Christelle Noel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 février 2025

Date